

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 4

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 1

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 4 mai 2018.**

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal. Elle intègre notamment les notifications des dotations émanant de l'Etat, et l'état fiscal 1259 notifiant les bases d'imposition prévisionnelles ainsi que les allocations compensatrices à percevoir.

Concernant le fonctionnement, la section s'équilibre à 22 308€.

En recettes, parallèlement à la notification de l'état fiscal 1259 relatif aux bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice en cours, le produit fiscal estimé au stade du budget primitif (11 800 000€) n'a pas lieu d'être corrigé, et ce dans l'attente des notifications de bases définitives en fin d'année. Des ajustements doivent en revanche être apportés aux allocations compensatrices de la fiscalité locale à percevoir pour 2018. Elles s'établissent globalement à 490 863€ en 2018 contre 500 160€ sur 2017. L'allocation compensatrice pour la TH est ainsi notifiée à 456 409€, contre 442 514€ en 2017, en lien notamment avec les dispositifs d'exonération sous condition de ressources. La DM opère une légère accréditation supplémentaire à ce qui était prévu au stade du budget primitif (+ 6 409€). L'allocation compensatrice au titre des taxes foncières est également corrigée à la hausse budgétairement (+ 12 454€) ; elle s'établit à 34 454€ en 2018 après avoir enregistré une forte baisse entre 2016 (67 800€ perçus) et 2017 (36 929€ recouverts). Quant à l'allocation compensatrice au titre de la TP, elle joue pleinement son rôle de « variable d'ajustement » en étant ramenée à 0 dans le cadre de l'article 41 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 impactant la dotation unique de compensation de la TP ; pour rappel, cette attribution avait déjà largement chuté entre 2016 (66 565€ perçus) et 2017 (20 717€ perçus).

En termes de dotations étatiques, les composantes péréquatrices doivent être ajustées budgétairement. L'éligibilité de la commune à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est confirmée et même confortée (+ 13 425€) parallèlement au recentrage du nombre de bénéficiaires; la dotation de solidarité rurale (DSR) notifiée pour 2018 est également en hausse et portée à 225 020€ (208 179€ en 2017) en lien avec le renforcement de la péréquation verticale prévue par la Loi de finances.

En dépenses, les modifications sont assez peu conséquentes. Il est notamment prévu la conduite de la tranche conditionnelle de l'audit informatique, ainsi qu'une certaine reventilation des subventions et participations budgétées.

COMMUNE DE RIOM

L'équilibre de la section nécessite un prélèvement sur les dépenses imprévues de 3 343€.

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 255 700€.

Le volet « recettes », et concomitamment le volet « dépenses », procède en opération d'ordre à l'intégration de biens ainsi qu'à la constatation de la dette afférente contractée auprès de l'EPF-SMAF pour un immeuble sis dans le quartier gare.

En dépenses, il est tout d'abord procédé à une reventilation budgétaire (+/- 80 000€ aux comptes 2184 et 2313) tenant compte de la nature des prestations confiées dans le cadre du programme de rénovation des satellites de la cuisine centrale qui comprend des achats de biens d'équipement.

Parallèlement à la délibération portant sur l'AP cuisine centrale, les crédits de paiement sont abondés de 30 000€. La ligne portant sur les extensions de réseaux (secs) est également accréditée de 30 000€ complémentaires en lien avec les chantiers en cours des « jardins de la culture » et du quartier G Romme. A contrario, il peut être prélevé 50 000€ sur le budget prévu dans le cadre du renouvellement des fauteuils du Rexy suite à l'appel d'offres conduit.

Enfin, l'enveloppe « dépenses imprévues » est prélevée de 99 000€.

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
60636	011	16681	achat linge logements comédiens	-100,00
61558	011	2448	entretien et réparation service des sports	1000,00
61558	011	22212	entretien et réparation salles rexy dumoulin	100,00
6162	011	27384	assurance dommage ouvrage	700,00
617	011	15345	audit ATAL	2100,00
617	011	23241	audit informatique (tranche conditionnelle)	6000,00
6188	011	11900	autres frais divers éclats de fêtes	-2000,00
6188	011	26355	autres frais divers CLSPD et "voisins vigilants"	500,00
6188	011	10645	autres frais divers sports ("Paris Nice")	300,00
6188	011	11957	autres frais divers horodateurs	6000,00
6232	011	334	fêtes et cérémonies sportives	-300,00
6281	011	8844	cotisations service culture	600,00
6281	011	24284	cotisation CNAS	2675,00

C O M M U N E D E R I O M

6558	65	652	participation OGEC	4000,00
6532	65	286	frais de mission élus	3000,00
65738	65	2913	subvention fonds initiatives scolaire	-124,00
6574	65	5903	subventions associations enfance/jeunesse	124,00
6574	65	2914	subvention fonds d'initiatives culture	2000,00
6574	65	5908	subvention sports	-9000,00
6574	65	8927	subvention foires et marchés	4000,00
6718	67	22219	autres charges exceptionnelles opérations de gestion	1300,00
678	67	8972	autres charges exceptionnelles	12000,00
7391172	014	21142	dégrèvement TH logements vacants	-9224,00
022	022	8146	dépenses imprévues	-3343,00
TOTAL DEPENSES				22308,00
74121	74	7003	dotation de solidarité rurale	5020,00
74123	74	2511	dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	13425,00
74833	74	6713	attributions compensatrices au titre de la TP	-15000,00
74834	74	6716	attributions compensatrices au titre des taxes foncières	12454,00
74835	74	6712	attributions compensatrices au titre de la TH	6409,00
TOTAL RECETTES				22308,00

INVESTISSEMENT

Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
2051	20	6795	logiciels informatique	15000,00
2184	21	8811	meublement restauration scolaire	80000,00
2184	21	17901	meublement salle Dumoulin	10000,00
2188	21	6803	fauteuils Remy	-50000,00
2188	21	16790	matériel divers services	-50,00
2188	21	20017	matériel service sports	-15000,00
2188	21	16573	matériel DAG	50,00
2188	21	15548	matériel voirie (panneaux affichage libre)	22000,00
2313	23	1099	réparation patrimoine bâti	30000,00
2313	23	1136	travaux écoles	-80000,00
2313	23	17828	travaux gymnase de la Varenne	2000,00
2313	23	22243	nouvelle cuisine centrale	30000,00
2315	23	21101	travaux extensions réseaux ERDF	30000,00
2315	23	27395	travaux vergers du couvent	4200,00
27638	041	17894	constatation dette SMAF	220700,00
2112	041	10678	acquisition de terrains à titre gratuit	35000,00

COMMUNE DE RIOM

020	020	10703	dépenses imprévues	-99000,00
165	16	6824	cautions	1000,00
16876	16	6006	autre dette EPF-SMAF	19800,00
TOTAL DEPENSES				255700,00
1021	041	16694	acquisitions à titre gratuit	35000,00
16876	041	17893	constatation dette SMAF	220700,00
TOTAL RECETTES				255700,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL